

LATER'S™
SOUFRE POUR JARDINS
FONGICIDE

POUDRE MOUILLABLE.

Contre l'alternariose, la pourriture brune, le blanc,
la tavelure, les rougets et les tétranyques rouges.

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 5293 L. P.A.

GARANTIE : soufre 92 %

ATTENTION – POISON

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

350 g (400 g)

Spectrum Brands IP Inc.,
P.O. Box 21001,
Brantford, ON N3R 7W9

MODE D'EMPLOI :

On peut utiliser le fongicide **soufre pour jardins Later's™** sous forme de poudre ou de pulvérisation liquide pour supprimer la tavelure, tache noire, le blanc et les tétranyques rouges. Pour faire une pulvérisation, mesurer la bonne quantité de **soufre pour jardins Later's™** dans un arrosoir ou un pulvérisateur. Ajouter un peu d'eau et mélanger jusqu'à formation d'une pâte liquide, puis ajouter le reste de l'eau. Bien remuer. Ne pas utiliser moins de 4 semaines avant un traitement à l'huile. N'utiliser aucun produit contenant du soufre sur les concombres, les melons et les plantes semblables. Le soufre peut endommager le feuillage s'il est utilisé lorsque la température est très élevée. Ne pas utiliser quand la température dépasse 24 °C.

5 g = 1 cuillerée à thé 1 m² = 1 grand pas sur 1 grand pas

COMMENT L'UTILISER :

Pulvérisation liquide: Mélanger 5 g avec 1 L d'eau (sauf indication contraire)

TACHES NOIRES: Sur les roses – Pulvériser ou saupoudrer chaque semaine avec le fongicide soufre pour jardins Later's.

POURRITURE BRÛNE : Sur les cerises, les pêches, les prunes et les pruneaux – Pulvériser ou saupoudrer juste avant que le fruit commence à mûrir. Pour faire une pulvérisation liquide, mélanger 7 g avec 1 L d'eau.

PUNAISES ROUGES ET ROUGETS : Saupoudrer les endroits infestés au besoin. Garder les broussailles et les herbes courtes pour prévenir toute réinfestation.

BLANC : Sur les haricots, les chrysanthèmes, les dahlias, les roses et bien d'autres plantes – Saupoudrer ou pulvériser tous les 7 à 10 jours pendant la saison de croissance.

TÉTRANYQUES ROUGES : Saupoudrer ou pulvériser dès apparition des insectes nuisibles. Répéter au besoin.

PHYTOPTES : Sur les tomates – Contre les infestations précoces, saupoudrer ou pulvériser à la dose de 10 g pour 1 L d'eau dès le début de la nouaison. Répéter le traitement au besoin. Sur les tomates devant être mises en boîtes métalliques, ne pas utiliser de soufre moins de 40 jours avant la récolte. **TAVELURE :** Sur les pommes et les poires-Pulvériser quand les bourgeons commencent à se gonfler et puis tous les 10 jours jusqu'à 2 semaines après la chute des pétales. Appliquer 6 g par 1 L d'eau. Par temps pluvieux, traiter plus fréquemment.

POUR AUGMENTER L'ACIDITÉ DU SOL : Appliquer annuellement environ 20 g pour 1 m² de terre autour des plantes préférant les sols acides tels que les azalées, les camélias, la bruyère et les rhododendrons. Pour corriger l'acidité d'un sol argileux, appliquer au même moment chaque année, de préférence en automne. Sur un nouveau sol préparé pour accueillir une pelouse, n'utiliser que pour des amendements en profondeur. Ne pas utiliser pour des amendements en surface. Pour faire une pulvérisation liquide, mélanger 10 g avec 1 L d'eau.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Bien se laver les mains après utilisation et avant de manger, de boire ou de fumer.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (lacs, rivières, fondrières, étangs, coulées, fondrières des Prairies, ruisseaux, marécages, réservoirs et milieux humides) ainsi que sur des habitats estuariens et marins. Ne pas contaminer l'eau enrinçant le matériel ou en y rejetant les résidus.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, faire boire deux verres d'eau et contacter un médecin ou un centre antipoison. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau courante pendant 15

minutes et appeler immédiatement un médecin. **En cas de contact avec la peau**, bien laver avec du savon et de l'eau. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Garder le produit dans son contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais et au sec, loin des aliments pour les humains.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide et jeter avec les ordures ménagères.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les Produits Antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Pour plus de renseignements sur ce produit, ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))